L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 12 JUIN 1879. 52me Année

DUBOSQUE & LIMET, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS. JEUDI 12 JUIN 1879.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par Bennett & Gonzales, au No 91 rue Baronne, ameublement général de meubles.

Encore la quarantaine.

Nous avions suspendu, nos cies, notre guerre contre la quarantaine. Une assertion malheureuse émise par le Président du Bureau de Santé devant la Commission nationale réunie à Washington, nous oblige à revenir sur ce sujet. Le télégraphe fait dire au docteur Choppin :

Le peuple de la Louisiane regarde la fièvre jaune comme un fléau venu de l'étranger et est bien résolu à se protéger contre son invasion sans s'inquiéter de savoir si les mesures de protection entraveront le commerce anglais, espagnol ou domestique.

Il paraît que le président de notre Bureau de santé est doué d'un attachement à une idée ou d'illusion qui l'aveuglent à un tel point que les faits les plus évidents n'ont aucune portée sur son esprit.

Nous n'espérons certainement pas parvenir à dissuader les hypothèses dont l'éminent chirurgien a fait des théories par ses arguments, car il pourrait nous dire que nous sommes un profane et nier notre compétence en matière de science, ce dont nous nous consolerions facilement, nos articles nous ayant valu les compliments les plus flatteurs de la part d'un grand nombre de médecins éminents de la Nouvelle-Orléans.

Mais, laissant de côté la question théorique ou scientifique pour en revenir à l'assertion du docteur, nous avons parfaitement le droit de la contredire, au moins en ce qui concerne la population de la Nouvelle-Orléans. Cette population a témoigné d'une façon assez significative par ses pétitions et ses protestations de tout genre qu'elle ne partage nullement les vues du président du Bureau de santé.

Le peuple de la Nouvelle-Orléans, loin d'être résolu à sacrifier son commerce avec l'étranger, l'existence commerciale de cette ville, pouvons-nous dire, pour de prétendues mesures de protection dont l'inanité et l'absurdité ont été démontrées par l'expérience même de cette année, sans parler de celle des années passées, est fermement déterminé à battre en brèche le système arbitraire et ruineux de quarantaine inauguré cette année jusqu'à ce qu'il ait réussi à le démolir complètement.

Voilà ce que le Dr Choppin ne devrait pas ignorer s'il s'est rendu compte de l'opinion publique à la Nouvelle-Orléans, de celle même de ses meilleurs amis qui regrettent infiniment de le voir persister dans une voie si contraire aux plus graves intérêts de la Nouvelle-Orléans et au désir de la presqu'unanimité de la population.

A propos de quarantaine, il a paru dans le *Picayune* deux communications signées *Merchant*, dont l'objet est de protester contre la réduction de la quarantaine à dix jours. L'auteur, qui semble n'avoir absolument rien lu de ce qui a été écrit sur le tort que la quarantaine faisait à notre commerce avec toute l'Europe, donne les chiffres de notre commerce d'exportations et d'importations avec les ports mis en quarantaine, et dit qu'il ne faut pas, pour conserver ce commerce "ridiculement petit," courir le risque de perdre tout notre commerce avec l'intérieur.

Nous soupçonnons fort ce *merchant* d'avoir étudié toute autre chose que le commerce, car autrement il ne pourrait ignorer que la quarantaine de vingt jours et même celle de dix jours, menace de supprimer pendant six mois toutes nos exportations par vapeurs pour l'Europe, ce qui n'est pas une affaire "ridiculement petite."

Ce correspondant est un alarmiste car il nous menace de quelque chose de terrible.

"L'introduction, dit-il, et la propagation de quelques cas de fièvre jaune dans cette ville, c'est la famine pour la moitié de la population et la *non intercourse* avec tout le pays à l'intérieur."

Une pareille menace est d'abord très maladroite, mais si elle devait se réaliser, est-ce que la quarantaine nous mettrait à l'abri de ce danger ! La majorité de nos médecins pensent que la fièvre jaune est aussi bien endémique qu'importée. Par conséquent même avec la quarantaine la plus stricte, nous pouvons avoir quelques cas de fièvre jaune.

La quarantaine, nous l'avons démontré d'ailleurs, ne ferme la Nouvelle-Orléans ni aux voyageurs ni aux marchandises, elle les force seulement à faire un détour, ce qui laisserait très bien passer la maladie.

Les communiqués du genre de ceux de *Merchant* sont de nature à nuire à la Nouvelle-Orléans en excusant des préjugés qu'il faudrait au contraire combattre avec les données de l'expérience et en encourageant ce système de quarantaines à l'intérieur aussi peu réfléchi que peu légal. "Merchant" ferait bien mieux de garder pour lui ses folles terreurs.

THE CITY ITEM.—Ce journal, fondé il y a deux ans par une société de journalistes et de compositeurs, est entré hier dans sa troisième année. La popularité croissante du *City Item* atteste l'habileté avec laquelle il a été conduit. Il a d'ailleurs pour rédacteur un vétéran du journalisme à la Nouvelle-Orléans, M. M. F. Bigney. Les colonnes du *City Item* ne sont pas aussi longues que celles des grands journaux, mais elles sont remplies d'observations justes et de traits piquants qui font de suite saisir les points saillants de chaque question. Notre confrère a, comme nous, fait la guerre à la quarantaine et, en ce moment, il soutient la cause du peuple dans la question des dettes. Nous lui souhaitons la continuation du succès qu'il a obtenu jusqu'à présent et qui ne peut qu'aller en grandissant.

LIBRAIRIE HÉBERT.—La maison Hébert, sise au coin des rues Chartres et Bienville, vient de recevoir l'*Illustration* et le *Monde Illustré* du 24 mai.

—Avez-vous jamais mangé une salade de [illegible]?

—Spécialité en fait de plumes d'oie [illegible], en crins, mousse pour lits, matelas, [illegible] à la [illegible], à très bas prix, à l'ancien magasin de meubles de J. B. Hubbard, coin Rempart et Perdido.

POUR MANDEVILLE ET COVINGTON.—Les deux steamers New Camelia et Abita [illegible] les dimanches [illegible] la Nouvelle-Orléans et Mandeville. [illegible] Le New Camelia [illegible] la malle des Etats-Unis et [illegible] signalons à l'attention de nos lecteurs le paragraphe de l'annonce qui a trait aux excursions du dimanche.

—Un jeune [illegible] nouvelles couches :
—Eh bien ! v'là la peine de mort abolie [illegible].
—[illegible] parle pas ! c'est à ne plus savoir où aller !

La dette d'Etat devant la Convention.

La discussion de la question de la dette d'Etat ouverte depuis deux jours, doit continuer aujourd'hui. Elle a été jusqu'ici caractérisée par un grand calme. Les divers orateurs ont été écoutés avec une religieuse attention, comme il convient alors qu'il s'agit d'intérêts aussi graves et aussi sérieux que ceux qui sont en jeu. Jusqu'à présent, l'avantage est en faveur des partisans du rapport de la majorité, dont l'argumentation fournie et serrée n'a pas été réfutée par leurs adversaires.

Le discours de M. Semmes, sur lequel les partisans des Bons avaient fait tant de fond, ne paraît pas avoir produit l'impression à laquelle on s'attendait. Le savant avocat a repris la thèse développée, devant les mêmes comités, par le général Cyrus Bussey, celle que la richesse future de la Louisiane. C'est un argument de médiocre valeur que de dire à une population ruinée et aux abois "vous serez infailliblement riche un jour ou l'autre et ce ne sera rien pour vous que de payer douze millions de dettes." Cela équivaut à dire à un homme ployé sous le poids d'un fardeau trop lourd "attendez, mon ami, vous verrez que quand vous serez debout, ce fardeau vous paraîtra bien plus léger." Mais le peuple comme l'homme ne peut se relever qu'en jetant de côté une partie du fardeau. Voilà tout le problème en peu de mots.

Nous continuons à avoir confiance dans la fermeté de la majorité de la Convention.

CIRCULAIRE DE M. WADDINGTON SUR LA QUESTION HELLENIQUE.

Le *Lloyd de Pesth* se dit en mesure de publier le texte suivant de la note que M. Waddington, au nom de la France, a adressée aux puissances signataires du traité de Berlin au sujet de l'affaire hellénique :

Paris, 21 avril 1879.

Les questions que le 13e protocole du congrès de Berlin a soulevées ont été récemment l'objet de négociations directes qui malheureusement n'ont pas abouti. Au mois d'octobre, nous avons invité les puissances à vouloir bien intervenir à Constantinople, pour que la Sublime Porte donnât son adhésion explicite au principe d'une rectification de frontières en faveur de la Grèce, et consentît à nommer des commissaires qui seraient chargés d'étudier, avec ceux du gouvernement hellénique, les conditions du nouveau tracé. Informés de l'accueil que cette démarche avait obtenu, et animés du désir d'en prévenir les effets par un acte spontané, la Porte a résolu de se mettre en rapport direct avec le cabinet d'Athènes; les deux parties ont désigné leurs commissaires respectifs, qui se sont ensuite réunis à Prévéza.

Mais, à peine les négociations entamées, elles commencé que de graves difficultés se présentèrent. Les commissaires helléniques invoquèrent les décisions du congrès et persistèrent à présenter le tracé du 13e protocole comme la base invariable de toute entente; leurs collègues ottomans contestèrent la valeur obligatoire de ces décisions, et laissèrent entendre qu'il était indispensable de chercher d'un autre côté un terrain pour la discussion.

A partir de ce moment, les représentants des deux gouvernements parurent séparés par une question fondamentale, qui devait amener bientôt l'insuccès des conférences. En application de leurs principes, les commissaires ottomans présentèrent, le 19 mars, un tracé rectificatif de la frontière grecque, partant d'un point déterminé sur le golfe de Volo pour aboutir à la vallée de l'Aspropotamos.

Les commissaires helléniques firent observer que cette ligne ne répondait en aucune façon aux indications du congrès; et, comme ils avaient pour instruction de ne pas s'en départir, il devenait impossible de continuer les négociations, qui furent en effet rompues le même jour.

Tel est le résumé des incidents dont le cabinet d'Athènes prend acte pour faire appel, pour la seconde fois, conformément à l'article 24 du traité du 13 juillet, à la médiation des puissances. Le congrès avait exprimé la confiance que les deux parties réussiraient à s'entendre ensemble; les événements n'ont pas répondu à cette espérance. Le rôle de l'Europe semble maintenant tout tracé.

Les considérations qui l'avaient déterminée, il y a huit mois, à ne pas négliger la question hellénique, non-seulement n'ont rien perdu de leur force, mais s'imposent à sa prévoyance d'une façon particulière. Le traité de Berlin est en pleine exécution dans tous les points essentiels et il reçoit sous peu la sanction définitive par la retraite des troupes russes qui occupent encore la Roumélie Orientale.

Il est superflu de rappeler les préoccupations qui se mêlent à cette échéance. L'état actuel des rapports entre la Turquie et la Grèce pourrait compliquer les difficultés en élargissant le théâtre des agitations que la sollicitude des puissances s'efforce de prévenir.

Il convient donc, à notre avis, de répondre à l'appel du comité d'Athènes et d'aborder sans retard les problèmes posés par lui. Le congrès avait l'intention de résoudre les difficultés que provoque la frontière mal tracée entre les deux Etats. La Porte a déjà reconnu, par les offres qu'elle a faites, le principe des sacrifices qu'elle doit à l'affermissement de la paix. Nous lui demandons de faire un pas de plus, et ce que nous attendons d'elle, c'est l'exécution des résolutions consignées dans le 13e protocole de Berlin.

Jusqu'ici la Turquie et la Grèce ont débattu leurs intérêts sur un théâtre éloigné et avec la différence originelle de leurs points de vue respectifs. Cette manière de procéder est usée et il est temps d'en trouver une autre.

Nous proposerions que les pourparlers fussent transportés à Constantinople, au centre de l'action européenne, qui interviendrait désormais conformément aux termes mêmes de l'article 24 du traité de Berlin, pour faciliter le succès des négociations. Les six puissances qui ont consenti à assumer cette tâche se concerteraient donc pour faire savoir à la Grèce que sa demande est accueillie, et, par des démarches simultanées, elles inviteraient les parties intéressées à nommer des plénipotentiaires pour reprendre les négociations à Constantinople.

Quant à la médiation, les cabinets en conféreraient l'exercice à leurs représentants auprès de la Porte, réunis en conférence.

Agréez, etc.

WADDINGTON.

Toujours préparées ; on n'a pas à en [illegible]

—L'évolution vers la droite que vient de faire M. de Bismarck suffirait, à défaut d'autres motifs, à expliquer et à justifier la démission du président du Reichstag, M. de Forckenbeck, et son remplacement par M. de Seydewitz, de l'extrême droite, ainsi que les bruits qui ont couru de la démission de M. de Falk, ministre des cultes et auteur des lois de mai.

La Gazette de la Croix publie sur le nouveau président du Reichstag la [illegible] suivante :

M. Otton-Théodore de Seydewitz, est né en 1818 dans la Basse-Lusace. Il appartient à la religion luthérienne [illegible]

[illegible]

—Pensée d'un [illegible] :
L'amour n'a qu'un temps, la [illegible] à donner. Le devoir est donc plus fort que le plaisir.

—Le dernier mot d'un [illegible].
—Combien y a-t-il de [illegible] ?
—Mais il n'y en plus, petite mère, [illegible] qu'on vient de donner la [illegible] de l'estomac.

UNE DÉLÉGATION DE LA GIRONDE A L'ELYSÉE.—Les délégués de la Société d'agriculture de la Gironde et des comices agricoles de ce département et des départements voisins, accompagnés de leurs députés, ont été reçus hier à l'Elysée par M. le président de la République.

Les membres du Sénat, ainsi que le président de la Société d'Agriculture de l'Hérault, retenus à Versailles par des devoirs impérieux, ont exprimé le regret de ne pouvoir se joindre à la délégation.

Le président de la Société d'agriculture de la Gironde, après avoir indiqué l'importance et le nombre des groupes représentés, a donné lecture de la délibération suivante :

"La réunion, s'inspirant des vrais intérêts agricoles et commerciaux des départements du sud-ouest de la France.

"Exprime le vœu :

"Que, dans les nouveaux tarifs de douane à établir, il ne soit pas fait un pas en arrière, et que les nouveaux tarifs actuellement existants soient le maximum des droits à percevoir ;

"Que des négociations soient immédiatement engagées pour le renouvellement et l'amélioration, au profit de notre agriculture, des traités de commerce si malencontreusement dénoncés, et cela afin d'assurer la fixité indispensable aux opérations de longue haleine.

"Que, dans le but d'atteindre ce résultat avantageux pour l'immense majorité de la nation, les négociateurs s'inspirent de cette pensée qu'aucune industrie manufacturière ou agricole n'a le droit d'être protégée au détriment des autres branches de l'activité productrice du pays ;

"Qu'enfin la réciprocité serve le plus possible de base aux conventions internationales à régler avec les peuples des deux continents."

Le président du comice agricole de Saintes a confirmé la solidarité d'opinion existant entre les Charentes et la Gironde au point de vue de la liberté commerciale.

Il se croit autorisé à dire que le renouvellement des traités de commerce comblera les désirs de la grande majorité de ses compatriotes.

M. le président de la République a répondu que son gouvernement tiendrait un compte sérieux des vœux de tous les Français avant de prendre en matière économique une attitude définitive. L'agriculture, aussi bien que l'industrie, mérite la sollicitude des pouvoirs publics.

M. le président a ajouté qu'il appartenait au gouvernement de chercher à tout concilier et de ne pas innover sans avoir bien prévu toutes les conséquences des changements projetés.

Il a remercié la délégation de lui avoir apporté les vœux d'un groupe aussi considérable que celui de l'agriculture du Sud-Ouest, ajoutant qu'il était heureux de faciliter ces communications entre le chef de l'Etat et les représentants de toutes les forces vives de la France.

La délégation s'est retirée pleinement satisfaite de l'accueil du président de la République et de la sollicitude qu'il a montrée pour tous les intérêts publics.

LA QUESTION DES PROCESSIONS EN FRANCE.—M. Lepère, ministre des cultes, vient d'adresser aux préfets une circulaire relative aux processions. Après avoir rappelé l'article 45 de la loi organique du 18 germinal an X, portant que les cérémonies ne peuvent être extérieures dans les villes où il y a des temples destinés à différents cultes, et après avoir critiqué les instructions ministérielles qui limitent cette interdiction aux villes, siège d'une église consistoriale, le ministre continue :

"Mais, quant à présent, je ne me crois pas autorisé à déroger à la pratique administrative qui s'est établie dès l'an XI, et qui, depuis cette époque, a été suivie par tous mes prédécesseurs, ni à mettre obstacle à des coutumes locales qui ont consacré l'usage des processions dans certaines villes qui sont le siège d'églises consistoriales. Je ne prendrais des décisions contraires à ces précédents que si j'en étais sollicité par des représentants des cultes dissidents, au nom de leur intérêt religieux que l'article 45 de la loi organique a eu pour but de protéger.

Ces intérêts, spécialement confiés à la vigilance du ministre des cultes, n'est d'ailleurs pas le seul qui doive être pris en considération lorsqu'il s'agit de cérémonies religieuses qui ont eu lieu sur la voie publique. Il appartient en outre aux maires, sous l'autorité des préfets, de veiller à l'ordre extérieur, à la tranquillité publique, à tout ce qui intéresse la sûreté de la circulation, et de prévenir par des décisions spéciales toute cause de désordre sur le territoire de la commune."

On se rappelle que, l'an dernier, les processions de Marseille furent interdites au grand désappointement de la population et sans que les ministres des cultes dissidents aient soulevé la moindre difficulté. M. Lepère semble indiquer qu'il n'est pas approuvé une pareille interdiction.

—La *Gironde* fait le récit d'un accident qui a failli prendre les proportions d'une catastrophe et qui s'est produit lundi matin, vers onze heures, dans les ateliers de M. E. Borde, ingénieur-mécanicien à Bordeaux.

On faisait des expériences sur un gaz comburant de nouvelle combinaison, dont M. Borde est l'inventeur. Ce nouveau gaz, qui a une puissance calorique énorme, est, dit-on, permis, d'une application absolument sans danger, à condition que l'appareil générateur soit manœuvré par un homme expert.

L'appareil se compose d'un cylindre vertical muni d'une pompe à air que le manipulateur doit faire jouer dans des conditions de vitesse déterminée. Quant aux détails de l'invention en ce qui touche cet appareil, ils nous ont paru extrêmement intéressants; mais nous ne sommes pas autorisés à les divulguer. Disons seulement qu'il s'agit de charger un certain volume d'air de substances inflammables et de le rendre éminemment combustible.

Ce nouvel agent chimique n'avait encore causé depuis deux mois, date des premiers essais, aucun contre-temps, et M. Borde avait pu multiplier les essais en toute sécurité.

Hier matin, on devait renouveler les expériences. Au moment où l'on se mettait à l'œuvre, deux amis de l'inventeur, se trouvaient dans les ateliers : MM. Bertrand, fabricant de fourneaux, et Gros, agent d'affaires.

M. Bertrand, qui prenait à la chose un intérêt d'autant plus vif que l'expérience touchait quelque peu à son industrie, s'offrit à donner la main et prit la poignée du piston à air. L'appareil, engagé, manœuvré, eût absorbé de l'air ordinaire et rejeté de l'air combustible qui se fût enflammé au contact d'une lampe installée à l'orifice d'un tube conducteur.

Malheureusement le piston, mû par une force immodérée, rejeta, dès les premiers coups, un flot d'essence minérale qui prit feu et communiqué instantanément l'incendie au générateur. Le cylindre fit explosion, et il en jaillit des liquides enflammés qui enveloppèrent le manipulateur, tandis que des éclats de métal lui [illegible] dans les jambes [illegible] profondes.

Au bruit de l'explosion et à la vue des flammes, la panique s'empara des assistants. M. Gros, en reculant d'instinct, alla se heurter à une porte à laquelle il se blessa, tandis qu'il portait ses mains sur ses vêtements pour éteindre les flammes qui les atteignaient déjà. Un ouvrier qui travaillait près de là a un établi, voulut fuir également, et, trébuchant sur un piston à vapeur qui se trouvait sous ses pieds, tomba à terre et se blessa aux jambes. Deux autres ouvriers, atteints par l'explosion, recevaient en même temps des brûlures aux visages et aux mains.

Personne parmi ces quatre premières victimes n'a été grièvement atteint.

Cependant, les flammes enveloppaient M. Bertrand, [illegible] par le liquide [illegible] et il se fût certainement trouvé à une mort horrible, si M. Borde, qui seul était resté dans l'atelier, ne se fût jeté sur lui et ne l'eût, avec une rare présence d'esprit, enveloppé étroitement dans un grand drap.

Nous devons expliquer que l'accident s'est produit à un moment où M. Borde, absorbé par des détails préliminaires de l'expérience, ne pouvait surveiller la manœuvre.

M. Borde a été très éprouvé. Il a maintenant le bras droit en écharpe; ses brûlures, sans être dangereuses, sont assez profondes pour qu'il en ressente une incapacité de travail de plusieurs semaines.

Quant à M. Bertrand, auteur involontaire de cet accident, il est dans un état qui ne laisse pas d'inspirer à ses amis de vives inquiétudes. Il a lui même, les mains et le visage très grièvement brûlés. Les [illegible] l'intensité des flammes que son [illegible] a été presque [illegible].

LE REMBOURSEMENT DE LA CONTRIBUTION FONCIÈRE EN FRANCE.—M. le ministre des finances vient de présenter à la Chambre un projet de loi tendant à l'ouverture d'un crédit de 1 million, pour étudier un dégrèvement de la contribution foncière, qui s'appliquerait aux départements les plus chargés.

Il convient, maintenant, plus que jamais, de faire profiter les intérêts agricoles de la propriété immobilière des réductions que comporte notre situation financière.

Déjà, en 1821, on avait cherché à établir une meilleure répartition, par une mesure analogue à celle dont M. Léon Say vient de prendre l'initiative.

"L'examen des résultats du cadastre et des baux et des actes de ventes de 1818 à 1821 révéla, dit M. Edmond [illegible] dans son *Traité de finances*, que [illegible] variait entre les départements depuis le sixième du revenu jusqu'au dix-septième. Fallait-il les ramener tous à une proportion uniforme en augmentant la charge des uns et en diminuant celle des autres ? On agit par voie de dégrèvement. Cinquante-deux départements qui payaient plus du dixième de leur revenu obtinrent une diminution."

HAUTE-GARONNE.—Un accident, qui [illegible] avoir de [illegible], la tour de [illegible] l'église de la Croix-de-Pierre, [illegible] partie de la [illegible] soir.

La chute des matériaux s'est faite avec un tel fracas que des personnes éloignées de plus d'un kilomètre ont cru à un tremblement de terre.

L'église de la Croix-de-Pierre avait été endommagée par l'inondation. Depuis, on avait procédé à plusieurs réparations, et finalement on reconstruisait la voûte.

Le travail achevé, les cintres avaient été levés et la catastrophe s'est produite. Sur la moitié de l'église, les arceaux [illegible] la toiture est restée.

On mande, le 21 mai, de Munich à la *Gazette de Francfort* :

La cour d'assises a condamné par contumace M. le baron de Linden et M. Schabelitz, libraire à Zurich, l'un à quatre ans de forteresse et six mois de prison, l'autre à quinze mois de forteresse et deux mois de prison, pour excitation à la haute trahison et outrage envers l'empereur d'Allemagne et le chancelier de l'empire.

—La réunion de l'Association pour la défense de la liberté commerciale et industrielle a eu lieu, hier, à Paris, au complet de [illegible] membres.

M. Raoul Duval a prononcé un discours en faveur du libre-échange, dans lequel il a constaté que les partisans de la liberté commerciale ont perdu la première ligne de bataille.

La réunion a décidé, à l'unanimité, de continuer à combattre le relèvement des droits au tarif conventionnel actuellement en vigueur et de lutter pour obtenir très promptement le renouvellement des traités de commerce, "seule garantie de stabilité indispensable au développement du commerce et de l'industrie."

—Une grosse nouvelle artistique :

M. le marquis de Caux a l'intention d'interdire à sa femme, la Patti, le droit de donner des représentations en France.

—Un mot sur Blanqui :

—Laissez donc, Blanqui est un rêveur : il a passé sa vie à se construire des "cachots" en Espagne !

74.—Une affaire d'intérêt pour les voyageurs.—Les touristes, les émigrants et les marins trouvent que les "Hostetter's Stomach Bitters" sont une sauvegarde médicale contre les influences malsaines, et qu'ils peuvent compter sur ce moyen puissant [illegible] les effets d'un climat malsain, une [illegible], une diète malsaine ou insalubre, une eau viciée, ou d'autres conditions défavorables à la santé pourront produire. Dans les longs voyages de terre ou de mer dans les latitudes adjacentes à l'Equateur, les "Bitters" sont particulièrement utiles pour empêcher les fièvres et les désordres de l'estomac, du foie et des boyaux, qui attaquent les natifs des zones tempérées obligés de voyager dans ces régions, et ils sont une excellente protection contre l'influence d'un froid extrême, d'un changement soudain de température, et les dangers de l'humidité et d'une extrême fatigue. Les Bitters non seulement préviennent les fièvres intermittentes et rémittentes et d'autres maladies d'un caractère infectieux, mais les [illegible] radicalement, fait de notoriété publique depuis longtemps dans l'Amérique du Nord et du Sud, au Mexique, les Indes Occidentales, l'Australie et d'autres pays.

[illegible]

Décédée hier matin, à l'âge de 4 mois, VICTOIRE LILIA MEUNIER, fille de Jules P. Meunier et de Célestine Corrajolles. Les amis et connaissances des deux familles sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu ce matin à 9 1/2 heures précises, de la résidence de ses parents, No 296 rue Bourgogne, entre Hôpital et Barracks.

Décédée hier, à 1 heure, à l'âge de 79 ans, VEUVE PASQUAL MENDOZA, née Inés de la Vallina. Ses amis et connaissances sont respectueusement priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui, jeudi, à 10 heures précises du matin. Le corps est exposé rue St-Louis No 137, entre Bourgogne et Rempart.

AVIS SPÉCIAL.

Bureau des Machines à Coudre de GROVER & BAKER.

L'agence des machines à coudre de Grover & Baker ayant été transportée au No. 152, rue du Canal, on y trouvera tous les accessoires et parties de [illegible]. Il y aura aussi, en tout temps, au magasin, un stock complet des [illegible]. Les ordres pour réparations, [illegible] seront promptement exécutés.

GROVER & BAKER, S. M. CO.

S'adresser à M. A. PECK, agent général dans le Sud, 152 rue du Canal, (à côté de D. H. Holmes.) Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Demandez les listes de prix ou les circulaires.

1er juin—1m PP

Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane, Bureau du Greffier, Nouvelle-Orléans, 11 juin 1879.

Etat de la Louisiane vs. John L. Gitch. No. 7327.

[illegible] John L. Gitch [illegible] la Cour Suprême des Etats-Unis [illegible]

12 juin—1f. T. M. C. HYMAN, Député-Greffier.

On demande à acheter

Un [illegible] cheval de [illegible]

16 mai—

AVIS.

[illegible] 11 juin 1879.

Les [illegible] de la Louisiane sont avertis qu'un Concert-Promenade [illegible] 17 juin 1879. Chaque [illegible]

11 juin—3f PP 104 rue Canal.

TAPIS. TOILES CIREES.

Nattes de Chine.

Elkin & Co.,

100 Rue du Canal 100

Reçoivent [illegible]

Aussi STORES et RIDEAUX, TOILES D'INPARQUET [illegible] et Ligneum. NATTES Cocos et Napier.

20 avril—3m Diday

LeDr A. GARDEVIELLE

A OUVERT un bureau de consultation au No. 22, rue [illegible] Chartres.

Heures de consultation—Tous les jours de midi à 3 heures.

Résidence—No. 114 rue Esplanade. 25 fév—1y

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

Allain (Pierre)	Juvau (Eugène)
Barbas (Mlle)	[illegible]
Bayce (Joseph)	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Chambon (les enfants)	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Clavet (Ernest)	Medan (Marie)
Delbos (Jean)	Marchal (Baptiste)
Dedes (Alexandre)	Pinsard (Marie)
Doussé (Félix)	[illegible]
D'Hennour (Pierre)	[illegible]
Dumas	Pérez (Ludovic)
Dutilh (Auguste)	[illegible]
Evans (Charles)	Peyrus (André)
Frech	[illegible]
Franchet (Pierre)	[illegible]
Ged (Mlle)	Sel (Vve)
Fabre (Louis)	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Jansy (Vve Aristide)	Wachs (Louis)

Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif.

Des registres sont ouverts pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès.

La Nouvelle-Orléans, ce 11 juin 1879.

Le Consul de France, [illegible]

ARRANGEMENT D'ÉTÉ.

Pour Mandeville et Covington.

Les bateaux à vapeur des lignes Unie NEW CAMELIA et ABITA partent du bassin [illegible] du chemin de fer [illegible]

NEW CAMELIA—Les Lundis et Jeudis à 12 M. et les Samedis pour Mandeville et Madisonville à 4 P. M.

ABITA—Les Mardis, Mercredis et Vendredis à 4 P. M. et les Samedis pour Covington directement à 4 P. M.

RETOUR.

NEW CAMELIA—Les Lundis de Madisonville, à 6 A. M. ; de les Mardis et Vendredis de Covington, à 6 A. M.

ABITA—Les Lundis, Mercredis, Jeudis et Samedis de Covington, à 6 A. M.

Prix du passage [illegible] CAMELIA—A Mandeville, 50 cents ; à Covington, 75 cents.

ABITA—A Mandeville, 25 cents ; à Covington, 50 cents.

EXCURSION DU DIMANCHE.

LE NEW CAMELIA part pour Mandeville à l'arrivée des trains de 7 h. A. M., 3 h. P. M., et 5:30 h. P. M.

A l'arrivée de CAMELIA, l'ABITA part pour Mandeville et Covington à [illegible] P. M.

RETOUR.

Le NEW CAMELIA part de Mandeville à 11 A. M., et 6 P. M., et l'ABITA de Covington pour faire sa jonction avec le CAMELIA, à 7 A. M. et à 3 P. M.

PRIX DE L'EXCURSION DU DIMANCHE.

Traversée, aller et retour, de n'importe quel site, entre le Nouvelle-Orléans et Mandeville, 50 cents.

Prix de la Nouvelle-Orléans à Covington, de n'importe quel côté, 75 cents.

Prix entre Mandeville et Covington, n'importe quel côté, 25 cents.

Deux lignes de voitures feront connexion avec les vapeurs à l'ancien débarcadère (Old Landing) [illegible]

Le service se fera régulièrement à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Pour plus amples informations, s'adresser à C. M. SORIA.

29 fév.79—6m Au No 20 de la rue de l'Union.

Bassetti & Xiques

Successeurs de U. MARINONI.

67 et 69....RUE DECATUR....67 et 69

En débarquement du navire américain "Elliot Ritchie" de Gênes,

1200 paniers Huile d'Olive PLAGNIOL DE JAMES.
500 caisses Vermouth NOILLY PRAT & CIE.
100 " Muscat de Frontignan.
25 " Canda de Mont d'Or.
200 quarts et huitièmes Porto H. MOLINIER.
100 " Sherry.
25 barques Vin de Bandol (très coloré)
10 " Vin Italien BARBERA.
100 caisses Eau de Fleurs d'Oranger A. VARALDI.
300 caisses MACARONI et VERMICELLI, MARCO RAVANO.

A vendre par BASSETTI & XIQUES,

10 juin—3f 67 & 69 rue Decatur.

PAUL GELPI & BRO.

37 .... Rue Decatur 37

Offrent en vente au débarquement du barque [illegible], de Gênes :

800 boîtes Macaroni, Vermicelli et Pâte assortie.

250 boîtes Macaroni et Vermicelli, en paquets de 1 livre.

500 demi et quarts de boîtes Macaroni et Vermicelli.

100 boîtes Sirop de Castille Italien, tisfaction bien et rouge.

100 boîtes Vermouth [illegible] [illegible]

500 paniers Huile d'Olive en grandes et demi-bouteilles, G. L. Borignolo & Co.

10 juin—5f

AVIS.

LE GRAND TIRAGE

—DE LA—

LOTERIE

—DE—

L'ETAT DE LA LOUISIANE,

AURA LIEU

MARDI, 17 JUIN,

A 11 heures du matin.

Le TIRAGE aura lieu au-dessus du bureau de la Compagnie sous le contrôle et la direction des Généraux J. A. EARLY et G. T. BEAUREGARD.

GROS LOT

$100,000

Nombre total de lots gagnants

11,279

Billets Entier - - $10.

Des parties de billets en proportion.

Demis, Cinquièmes et Dixièmes.

Chaussures.

Au coin Royale et Ste-Anne.

60 Jours seulement.

RABAIS !

RABAIS Extraordinaire !

STOCK IMMENSE ET VARIÉ

500,000 Paires

Chaussures !

Chaussures !

Provenant des faillites :

McDONALD, SILAS & Co.

C. D. BRIERMAN & Co.

KALSON & BARNETT.

Ces marchandises, sortant des premières maisons des Etats-Unis, sont confectionnées sur les modèles les plus récents.

La supériorité des matériaux, jointe aux conditions exceptionnelles de vente, offre aux acheteurs des avantages jusqu'ici inconnus.

Ainsi on peut acheter

A LA

Maison Ste-Anne

Chaussures lacées, enfants, valant $1 à 25 cents
Bottes boutonnées .... 1 50 à 75 cts
Chaussures en cuir .... 2 à $1 00

30,000 Chaussures décolletées,

Telles que :

Alexandre, Cromwell,

Magdeleine, Emalite,

Amandine, Chevreau fin,

Valant $4 00 vendues à $1 60 et $1 25.

Bottes en chevreau extra fines valant $4 00 vendues à $2 25.

L'Odéyssée, bottes nouveau genre à $2 50.

5,000 paires pantoufles Lilliputiennes. Chevreau fin à 50 cents.

100,000 paires bottes, brodequins unis ou élégants, de tous genres.

Valant depuis 50 cents à $1 50.

VENEZ TOUS VOUS CHAUSSER.

La vente est sans réserve.

AU COIN ROYALE & Ste-ANNE

20 mai—au 15 août

SALON DE BARBE.

Le soussigné prévient ses amis et ses clients qu'il s'est retiré de l'Association 44 rue St Charles (Salon de Barbe) et qu'il ouvrira samedi, 14 juin, pour son propre compte, au No 54 rue Carondelet, un Salon dont le service ne laissera rien à désirer. Il n'y emploiera que des barbiers de premier ordre et [illegible] aux clients de lui continuer leur ancienne confiance.

11 juin—3f P. MARCHAL.

Des propositions cachetées seront reçues jusqu'au 19 pour la vente des privilèges à la Fête Annuelle du Quatre de Juillet [illegible]:
La Bière,
Comptoir et Débit de Soda.
Crèmes à la Glace.
[illegible]
[illegible] Fadresser à A. HANNMAN, Lock Box 19.

8 juin au 19—

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans,

No. 104 RUE DU CANAL,

VINGT-CINQUIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant :

Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1879, y compris les primes non acquises de l'année précédente.

Risques de feu	$213,774 39
Risques maritimes	18,688 32
Risques de rivière	10,761 75
Total des primes	$254,421 27
Moins primes non acquises	111,652 00
Primes acquises 31 mai 1879	$143,172 27
PERTES PAYÉES.	
Sur risques de feu ... $61,066 69	
Sur risques maritimes ... 10,364 39	
Sur risques de rivière ... 5,332 20	
Taxes et dépenses, moins intérêt ... 11,635 11	
Réassurances et primes remboursées ... 17,880 61	106,308 00
	$136,863 46
Réserves pour pertes non-payées	22,000 00
Profits	$114,863 46

La compagnie a l'actif suivant, estimé à la valeur du marché :

Propriétés foncières	$266,178 35
Bons de ville et bons hypothécaires	15,000 00
Actions de banque, de waterworks et autres actions	133,561 00
Billets garantis par hypothèque ou nantissement	182,962 93
Billets à recevoir	62,506 42
Primes en voie de collection	36,659 31
Scrip de ville	2,000 00
Jugement sur billets hypothécaires	2,000 00
Argent en caisse	21,382 41
	$712,997 31

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

P. FOURCHY, Président.

G. W. NOTT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans. Signé et assermenté devant moi, ce 6e jour de juin 1879.

JAMES FAHEY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue ce 9 juin 1879, il a été résolu de déclarer un dividende en argent de vingt pour cent sur les primes nettes participantes pour l'année échue le 31 mai 1879, payable le troisième lundi de juillet prochain. Aussi, de payer aux actionnaires, sur demande, l'intérêt au taux de dix pour cent par an sur leurs actions.

Directeurs :

P. MASPERO,	EDWARD TOBY,
JOHN GEDDES,	D. FATJO,
PAUL FOURCHY,	M. W. SMITH,
J. J. FERNANDEZ,	D. A. CHAFFRAIX,
JNO. B. LALLANDE,	CHS. LAFITTE,
	B. W. TAYLOR.

10 juin—

AVIS SPÉCIAL.

Semence HERODIER.

[illegible] pour Mandeville et Ecyblowy [illegible] Jeudi, Vendredi et Samedi [illegible]

12 juin— W. G. COYLE, 26 rue Carondelet.

HENRY ZUM FELDES,

GERMAN COMPRESSED YEAST.

Le meilleur levain sur le marché et celui dont se servent les principales boulangeries des Etats-Unis. Prix, 15 cts la livre. Dépôt No 3 rue Conti.

CONNOLLY BROS. Agents.

7 juin—7f

Changement de local.

Les bureaux de la Louisiana Equitable Life Insurance Company ont été transférés au No 39 de la rue Carondelet. L'ancien local de la Compagnie coin Carondelet et Gravier est à louer.

AND. PATTON, Secrétaire.

5 juin—7f

AVIS—Nouvelle-Orléans, 6 juin 1879—L'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans a reçu à ses bureaux, No. 106, rue du Canal.

7 [illegible] G. LAUX, Secrétaire.

On Ne VEND PAS !

On ne vend pas ! !

ON DONNE !

ON DONNE ! !

C'est le cas ou jamais de le dire.

JUGEZ-EN :

POUR 50 SOUS

Vous achetez une paire de pantoufles à talons pour dame.

POUR 75 SOUS

On vous offre les bottes [illegible], pour dames.

POUR $1.00

Une bonne paire de bottines, en prunelle pour dame.

POUR $1.00

Bottes claquées, pour dames.

POUR $1.10

Une jolie paire de pantoufles à rosette.

Et plusieurs autres lots dont les prix coûtent trop long à énumérer. Mais tous ces lots sont en vente à l'ETOILE ROUGE et c'est tout dire.

Derniers Arrivages !

Derniers Arrivages ! !

Par Steamer et Rail-Road :

100 Caisses chaussures, de la célèbre manufacture de BURBANK & CO., comprenant :

Bottes en chevreau, pour dames.
Bottes en chevreau, pour fillettes.
Bottes Bronzes, Blancs et noires pour bébés.
Chaussures basses en tous genres, pour enfants.
Bottes boutonnées, en veau, pour garçons.

Un lot de souliers pour enfants, couleurs assorties, tels que : Bronze, blancs, roses et ci, etc, etc.

LE TALON AMÉLIORÉ,

(The Improved Heel)

Depuis longtemps le talon, de chaussures, demandait une amélioration, et c'est grâce à nous que le public va enfin connaître la véritable bienfaire et l'élégance jointe à la solidité et le bon marché réunis à toutes ces qualités.

Nous engageons toutes les dames à acheter nos chaussures à TALON AMÉLIORÉ, elles y trouveront une grande économie.

LE TALON AMÉLIORÉ

remplace avantageusement le talon Louis XV et se porte bien plus facilement et puis il est impossible de tourner le pied avec ce talon, car il est à base solide, de plus il n'est déformable. En vente le TALON AMÉLIORÉ.

BOTTES LOUIS XV !

BOTTES LOUIS XV !

Nous venons de recevoir la première facture de cette admirable chaussure et nous pouvons hardiment déclarer qu'on en trouve un aussi joli à la Nouvelle-Orléans.

ESCARPINS LOUIS XV !

L'article le plus fin et le plus élégant des Etats-Unis se trouve à l'ETOILE ROUGE seulement.

BLACK CROOKS !

Reçu un grand assortiment de cet article pour hommes, femmes, garçons et petits garçons.

5,000 PAIRES

Souliers de pêcheurs à 75 cents la paire.

CANOTIERS ATTENTION !

N'oubliez pas qu'à l'ETOILE ROUGE vous trouverez le soulier qui vous convient, la semelle en liège et le dessus en caoutchouc, la glissade avec ce soulier est impossible.

NOS AMIS DE LA CAMPAGNE

A ceux qui sont éloignés de la ville nous conseillons de nous écrire, chaque fois qu'ils auront besoin de chaussures, nous nous empresserons de leur répondre et de leur donner toutes les informations se rapportant à notre ligne. A ceux qui viennent en ville nous disons qu'ils doivent faire une visite à l'ETOILE ROUGE pour avoir une idée de ce qu'est cet établissement, si populaire dans tout le Sud.

LE PRIX FIXE

Etant la sauvegarde de l'acheteur, le propriétaire de l'ETOILE ROUGE a cru bon de l'établir dans tous les départements afin de protéger tout le monde et afin de donner autant de chances, au BON MARCHÉ, à l'étranger qu'à l'habitué, aussi l'opinion est générale quant à la réputation de cet établissement, et jamais popularité n'a été mieux gagnée.

SOULIERS NOUVEAUX

à portée de toutes les bourses.

BOTTES CLAQUÉES,
BOTTES A "MIX-TOP,"
BOTTES UNIES, EN PEAU,
BRODEQUINS EN PEAU,
CLAQUÉS,
BOTTINES PRUNELLE,
CLAQUÉES,
BOTTINES EN PEAU,
ESCARPINS,
PANTOUFLES,
"TIES"

et quantités d'autres genres.

LES RICHES

Vont à l'ETOILE ROUGE parce qu'ils y trouvent ce qu'il y a de plus fin.

LE CONNAISSEUR

Va à l'ETOILE ROUGE parce que c'est là seulement qu'un connaisseur est satisfait.

LE PAUVRE

Va à l'ETOILE ROUGE parce qu'il y trouve du bon à bon marché.

LE GENDRE

Y conduit sa belle-mère parce qu'il sait que c'est là seulement qu'il peut la contenter.

LE MARI

Y conduit sa femme parce qu'il sait que là le mari heureux d'être chaussé à l'ETOILE ROUGE.

LA GRAND'MÈRE

Y mène son petit-fils afin de lui [illegible] pour plus tard le bon exemple.

TOUTE LA POPULATION

Se chausse à l'ETOILE ROUGE.

Qui n'y va pas a tort.

Heureusement que ceux-là sont rares.

Tous les chars de la ville conduisent les passagers à

L'Étoile Rouge,

Coin Canal et Baronne,

Nouvelle-Orléans, Lne.

ARTHUR DURIEU, Propriétaire.

6 juin—

Le moment est venu d'acheter des CHEMISES.

MAGASIN A LOUER.

Notre STOCK devant être promptement réduit, d'EXCELLENTS MARCHÉS sont offerts aux ACHETEURS AU COMPTANT. L'assortiment de

CHEMISES

Pour HOMMES et ENFANTS, est COMPLET dans tous les genres et se vendra à des prix EXTRAORDINAIREMENT BAS.

Toutes les Marchandises Nouvelles en LINGE DE DESSOUS, DE SAISON, COLS ET POIGNETS, GENRE NOUVEAU,

Ainsi que tous les articles de notre assortiment seront livrés aux prix LES PLUS BAS pour en hâter la vente.

Pas de humbug ! Voici le moment d'acheter des articles de toilette POUR HOMMES.

B. T. WALSHE,

110 ------ RUE DU CANAL ------ 110

2 au 15 juin—1M&J

BILLETS DE CHEMINS DE FER

A un escompte de $5 à $10 sur tous prix à tous les points.

W. H. BARNETT,

Courtier de billets de chemin de fer, 143 rue de la Commune, vis-à-vis l'Hôtel St. Charles.

14 mars au 1er août—D M J

Bureau de Prêts sur Gages,

17 - RUE BARONNE - 17

OTTO SCHWANER.

Avis est par le présent donné que tous les gages non-réclamés et sur lesquels l'INTÉRÊT n'a pas été payé au 1er décembre 1878, seront vendus à l'encan, le et après le SAMEDI, 14 juin 1879.

GRANDES CHANCES POUR DES BARGAINS. Tous les articles seront vendus sans égard au prix coûtant. Le stock consiste en de BEAUX DIAMANTS de toute description; MONTRES EN OR ET EN ARGENT à simple et double boîtier; BIJOUTERIE du dernier genre et pleinement garantie; PLAQUÉ, INSTRUMENTS de MARINE et de MUSIQUE; FUSILS, PISTOLETS, MIROIRS, PORTRAITS etc. 6juin—4f

Compagnie d'Assurance Hope,

de la Nouvelle-Orléans,

INCORPORÉE EN AVRIL 1867.

Cette Compagnie assure contre les risques de FEU, de MER et de RIVIÈRE AUX TAUX LES PLUS RÉDUITS.

LES PERTES SONT RÉGLÉES ÉQUITABLEMENT et PAYÉES PROMPTEMENT.

H. PEYCHAUD, Président. W. ALEX. GORDON, Vice-Président.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

4 juin—1m P P

AVIS IMPORTANT

A TOUS CEUX QUI FONT USAGE DU GAZ.

Grande réduction dans le prix du Gaz pour faire la cuisine et chauffer les maisons.

Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans,

Nlle-Orléans, 4 juin 1879.

Cette Compagnie fournira du gaz pour faire la cuisine et chauffer les maisons, au moyen de compteurs spéciaux, à tous ceux qui emploient ces gaz pour l'éclairage, au taux de $2 par 1,000 pieds cube, avec un escompte de 25 pour cent quand on paiera promptement.

Il sera prochainement exhibé au bureau de la Compagnie un assortiment varié de poêles à gaz perfectionnés; on pourra les acheter ou les louer à des conditions libérales.

La Compagnie fournira gratuitement les compteurs et les tuyaux de raccord, et elle n'exigera pas de nouveau dépôt pour garantir le paiement des comptes.

L'attention des chefs de famille et des propriétaires de restaurants et de pensions est appelée d'une manière toute particulière sur ce qui précède, aucun combustible ne pouvant être comparé au gaz en prix fixe et donnant tous le support du bon marché et de la commodité.

JAMES JACKSON, Président.

6juin—1m

VENTE pour écouler le Stock

NOUS avons toujours eu l'habitude d'écouler notre vaste stock de

Marchandises d'Été

à mesure que la saison s'avance, de manière à faire place aux

Marchandises d'Automne et d'hiver.

Nous avons l'honneur de prévenir notre clientèle que nous avons réduit nos prix dans une telle proportion que nous sommes à même de faire promptement de très fortes ventes. Pour le moment, notre stock est complet sous tous les rapports. Nous ne tenons pas de

" Marchandises avariées "

Nous ne vendons que des marchandises en "EXCELLENT ÉTAT," à des prix fort réduits afin de recommencer les affaires en automne avec un stock entièrement nouveau.

Etoffes pour Robes

Le dernier steamer nous a apporté un nouveau choix d'étoffes pour robes, du genre le plus coquet comme dessins et comme modèle : Nous les vendons à des prix qui nous permettront de les écouler rapidement.

Articles de deuil

En fait d'articles de deuil, nous avons tout ce qu'il y a de mieux comme variété, qualité et bon marché. Nous vendons nos Delaines, mérinos, tout laine, à 25 cts et au-dessus, et notre Bunting noir à 15 cts.

Marchandises du pays.

Quelques lignes de 25 pour cent moins cher que dans les marchandises du pays, nous maintenons nos prix réduits d'autrefois.

Bas et Bonneterie.

Nos rayons de bonneterie sont remplis d'articles de choix et des plus beaux modèles, dont les prix de vente sont de beaucoup au-dessous inférieurs à ceux de n'importe quelle autre ville des Etats-Unis.

Il y a d'excellents marchés à faire chez nous dans les Broderies et la Dentelle Torchon.

Nous exposons en ce moment le stock le plus considérable de

Articles de Blanc

qui ait jamais été déballé à la Nouvelle-Orléans, et nous les cédons à des prix étonnamment bas. Piqués Blancs, à 5 cts et au-dessus; Victoria Lawns, à 12 cts et au-dessus; Paris Lawns, à 20 cts et au-dessus, etc., etc.

On peut aussi faire de bonnes affaires chez nous en Corsets français et Ombrelles.

Linge de dessous pour Dames.

Nous donnons à ce département un soin tout particulier, et tous les articles, quelque faible qu'en soit le prix, sont faits des meilleurs matériaux.

DIVERS.

Nous vendons à des prix très bas nos TAPIS, NATTES, TOILES CIRÉES, STORES, RIDEAUX DE DENTELLE, CORNICHES, RUGS, PAILLASSONS, etc., etc., etc.

Nous remplissons avec le plus grand soin les commandes de la campagne et nous envoyons des échantillons quand on nous les demande.

B. & W. Croner,

141 - - CANAL - - 141

Coin Bourbon (Bâtisse Touro.)

N. B.—100 rouleaux Nattes blanches, venant d'être reçus, à $5 le rouleau contenant 40 yards.

29 mai—1m

A VENDRE

Pour cause de santé une PHARMACIE située dans le Second District. Pour les informations nécessaires s'adresser au bureau de l'ABEILLE.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

JEUDI LE 11 juin—CLASSE No 136.

Tirage de 4 heures P. M.

[illegible]	40	11	17	28	19	24	7	31	29	64	71	30

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage, nous avons apposé notre signature de 11 juin, 1879—4 heures P. M.

ADAM GIFFEN, LOUIS H. PILIE, Commissaires.

Les places de nos tirages quotidiens, pour voir dire vous en tout temps, dans toutes nos succursales.

J. LEVOIS

126, RUE DU CANAL 126,

A reçu par le steamer Teutonia et mettra en vente

LUNDI, 14 AVRIL,

Un assortiment choisi de NOUVEAUTÉS en Tissus français, comprenant :

Costumes en percale français,

Peignoirs en percale français,

Fichus en soie,

Pékin satiné,

Beiges tout laine,

Nouveautés en Grenadine noire.

Il invite ses clients et le public à venir examiner ses marchandises nouvelles.

13 avril—

ARTICLES DE MODES.

Mme Emery,

14..........Rue de Chartres..........14

AYANT reçu un assortiment de choix d'articles de modes fashionables, prie les honorées de ses nombreuses clientèle, viennent examiner son stock d'ARTICLES DE PAILLE importés et américains, le tout du dernier genre.

21 mai—1 m

NATTES,

NATTES.

Nous sommes prêts à offrir un assortiment très complet de NATTES venant d'être reçues.

D. H. HOLMES

155 rue du CANAL, et 15 rue BOURBON.

1er juin—

Venant d'être reçu,

UN GRAND ASSORTIMENT DE CHOIX DE

NATTES DE CHINE, à carreaux, blanches et de fantaisie,

Stores, Rideaux de Dentelles, Tables Chinées, Nattes Coco,

ARTICLES DE TAPISSERIE.

A. Brousseau's Son,

17......RUE DE CHARTRES......17

A prix qui défie la concurrence. Venez examiner. 16 fév—

PHARMACIE GÉNÉRALE

Angle des rues Chartres et St-Philippe

CETTE pharmacie, montée avec un soin minutieux, possède un stock complet de MÉDICAMENTS DE CHOIX.

Les prescriptions y sont confiées à des chimistes d'une expérience éprouvée, qui seront toujours prêts, la nuit comme le jour, à remplir les formules de MM. les médecins.

Grand assortiment de MÉDICAMENTS PATENTÉS. 1 avril—

MEDAILLES

Décernées à l'Exposition Universelle de Paris de 1878.

ALPH. WALZ,

Propriétaire et fabricant du célèbre

MALAKOFF BITTERS

qui, ainsi que l'indiquent les médailles ci-dessus, a remporté le prix à la dernière exposition de Paris. C'est un cordial agréable et savoureux, un stimulant sain composé d'ingrédients purs, recommandé par la Faculté Médicale de la Louisiane. Ce bitters est spécialement propre à l'usage des familles.

Seul agent à la Nouvelle-Orléans de la maison [illegible] Co., pour la vente de la délicieuse bière AURORA LAGER BEER, en barils et en bouteilles.

No. 26 rue Canal, entre Decatur et [illegible]

Le nouveau remède de la Louisiane.

Le plus grand remède du siècle et de tous les siècles pour la toux, les rhumes, les catarrhes, l'asthme, les bronchites, l'hémorrhagie, la coqueluche, la bronchite, affection de poitrine, la consomption, [illegible] est un sirop admirable et qui est recommandé par toutes les facultés de cette ville et de l'Etat. Il ne contient aucun poison. Le TONIQUE DE VIE, fabriqué du même produit de son système, est un fortifiant, aiguisant l'appétit et purifiant le sang. C'est un remède assuré contre la fièvre et les frissons, et la dernière épidémie a démontré le fait que c'est un préservatif contre la fièvre jaune et [illegible]. Vendu par tous les principaux [illegible]. Dépôt, rue du Camp No. 166, Ring [illegible].